

FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

Compte rendu FSU

Déclaration liminaire

Suite à l'attentat de vendredi dernier, qui s'est déroulé dans l'enceinte d'un établissement scolaire d'Arras, la FSU tient à adresser ses condoléances à la famille et aux proches de Dominique Bernard lâchement assassiné sur son lieu de travail. Nous tenons également à exprimer notre soutien et toute notre solidarité aux blessés et à tous les membres de la communauté scolaire de cet établissement.

Trois ans après l'attentat qui avait coûté la vie à notre collègue Samuel Paty, c'est toute la profession qui est saisie d'effroi face à ce nouveau drame. C'est notre mission et l'École de la République qui sont visées par ces attaques. **La FSU tient à rappeler fermement son attachement indéfectible aux valeurs de l'Éducation défendues quotidiennement par chacun et chacune d'entre nous dans les établissements français de l'étranger.**

Cette F3SCT se tient dans un contexte géopolitique mondial difficile ayant des répercussions psychologiques non négligeables sur les personnels de certaines zones. Cela altère parfois de façon considérable leurs conditions de travail. Le conflit Israélo-palestinien et ses répercussions dans diverses régions du monde sont dans l'esprit de chacun et chacune. La FSU exprime sa profonde inquiétude pour les populations prises au piège dans les combats. **Il est intolérable de s'en prendre aux populations civiles.**

Nous réunissons aujourd'hui l'instance de l'Agence dont le rôle est avant tout de prévenir les risques professionnels et d'assurer la santé et la sécurité des agents. **Les alertes et les signalements émis par ses membres, doivent être traités conformément à la loi et aux protocoles validés par l'Agence, à l'instar de la fiche relative à la gestion des conflits.** En tout état de cause, leur traitement doit être impérativement à la hauteur de la gravité des situations signalées. Nous constatons, malheureusement, que ce n'est pas toujours le cas. Les victimes, loin d'être protégées, sont parfois dénigrées dans leur souffrance, intimidées, voire menacées. **En n'étant pas à la hauteur de ces situations, l'AEFE expose ses agents à des risques individuels très graves. Garante de leur protection et de leur santé, sa responsabilité en tant qu'employeur est clairement engagée.**

Localement, ce sont les CHSCT, en charge de la prévention et des souffrances au travail, qui ne sont pas systématiquement réunies comme le stipule pourtant la circulaire émanant de l'Agence. Dans notre dernière déclaration liminaire, nous alertions ainsi, (je cite) : *“À ce stade, ce n'est plus possible. Les chef-fes d'établissement doivent appliquer les textes réglementaires et l'Agence doit s'en assurer.”*

Nous espérons donc que tout sera mis en place cette année, afin que les textes de l'Agence soient enfin respectés dans tous les établissements du réseau.

Au niveau des services centraux, les résultats de l'audit RPS sont sans appel et confirment malheureusement ce que dénonce la FSU depuis des années. Le travail autour des ateliers à venir

sera décisif afin de doter l'Agence d'un plan d'action ambitieux, permettant d'améliorer de façon durable les conditions de travail de nos collègues.

Mme la Directrice Générale, nous vous souhaitons la bienvenue au sein de l'opérateur public AEFE. **Vous l'aurez compris, les problématiques autour des conditions de travail des personnels et de leur santé sont nombreuses.** Nous espérons pouvoir compter sur votre implication pour faire avancer ces questions. Vos agents le méritent.

Point d'actualité

En introduction, la **FSU demande l'ajout d'un point d'actualité sur le conflit israélo-palestinien** et ses conséquences dans les autres pays. Il convient d'évoquer les établissements de Tel-Aviv, de Jérusalem et de Ramallah, ainsi que les événements en Tunisie et au Liban.

La Directrice Générale évoque l'attentat terroriste dont a été victime notre collègue Dominique Bernard à Arras qui a amené l'élévation du niveau du plan vigipirate. La sécurité sera renforcée dans les sites de Paris et de Nantes, une note sera envoyée à tous les agents du réseau et des affiches seront posées dans les établissements rappelant les consignes en cas d'attaques.

Concernant le conflit israélo-palestinien, trois établissements conventionnés et trois partenaires sont concernés en Israël, ils sont tous fermés depuis le 7 octobre. Aucune victime dans la communauté scolaire ni aucun dégât ne sont à déplorer sur ces sites. Les personnels de Ramallah ont été mis en sécurité. La Direction de l'Enseignement, de l'Orientation et de la Formation (DEOF) est mobilisée pour mettre en place un enseignement à distance adapté, car, si beaucoup d'élèves ont déjà quitté la zone, ce ne sera pas le cas de tout le monde.

Suite aux affrontements dans le sud du Liban, les établissements de Tyr et de Nabatieh ont mis en place l'EAD. En Tunisie, suite aux manifestations importantes dans la capitale, les établissements en gestion directe du pays ont été fermés sur décision de l'Ambassadrice pour deux jours avant les vacances scolaires. A Bruxelles, le lycée Jean Monnet a été fermé mardi suite à l'attaque terroriste qui a eu lieu lundi dans la capitale.

Ces diverses situations rappellent l'importance de mettre à jour les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) et de ne pas négliger les exercices de confinement. La cellule de crise pilotée par le DG adjoint se tient deux fois par semaine pour accompagner les établissements, en lien avec les postes diplomatiques et le Centre de Crise et de Soutien du MAE.

En ce qui concerne Kiev, le lycée a ouvert avec des effectifs à la hausse pour cette rentrée, il y a plus de 120 élèves. Les CHSCT sont bien mises en place en présence du COCAC. Une nouvelle formation aux premiers secours a aussi été réalisée. Le PPMS a été retravaillé et un point complet a été fait sur la sécurité.

Au Niger, l'EGD de Niamey a mis en place l'enseignement à distance tandis qu'au Mali l'enseignement en présentiel est assuré avec anticipation pour un passage en distanciel si nécessaire. Rappel est fait que la cellule d'écoute est toujours à la disposition des personnels qui en ressentiraient le besoin :

- Le lien « ClicktoTalk » : <https://sest-ipbx.my3cx.fr:50001/callus/#aeфе> pour être mis en communication directement avec un-e psychologue.
- Adresser un mail à l'adresse suivante soutienpsy@eleas.fr qui permet d'être mis en contact directement ou d'être recontacté dans les trente minutes par un professionnel.

La FSU remercie l'Agence pour le suivi de ces situations sous tension et rappelle l'importance du dialogue et des instances. Elle estime cependant que la situation des **personnels de droit local de Niamey** qui sont hors du Niger n'est pas traitée dignement par l'Agence. La Directrice générale doit intervenir rapidement afin de résoudre la question du paiement des per diem.

Consultation des registres santé et sécurité et danger grave et imminent des services centraux

La FSU remarque, encore une fois, que **ces registres ne sont pas suffisamment utilisés à l'Agence**. Or elle a constaté de nombreux problèmes qui auraient dû y être inscrits, ne fût-ce qu'au rez-de-jardin. La FSU demande qu'un rappel en ce sens doit être fait en direction des agents. Elle

demande à consulter le GLPI afin de vérifier si la confusion entre cet outil et le registre ne perdure pas.

Par ailleurs, la FSU exprime toute son inquiétude concernant les difficultés à trouver de nouveaux ou nouvelles **assistant-es de prévention**. Elle interroge l'Agence sur les raisons de la réticence des agent-es à s'engager dans cette fonction. Le site parisien de l'AEFE ne peut pas rester sans AP, ce que confirme la Directrice générale.

Point de suivi de la Formation Spécialisée

Suspension et protection fonctionnelle

La FSU rappelle que la **prise en charge des frais de justice** dans le cadre de la protection fonctionnelle doit couvrir l'ensemble de ces frais, les personnels ont droit à un niveau de protection élevé. Par ailleurs l'Agence doit **donner une réponse rapide** aux agents qui demandent la protection fonctionnelle, notamment afin de ne pas dépasser les délais de prescription.

En ce qui concerne la suspension qui ne peut pas dépasser les 4 mois, la question se pose de ce que peut faire l'Agence pour l'agent qui ne peut pas réintégrer en France du fait d'une interdiction de sortie du pays d'exercice. Le DRH répond qu'après ces 4 mois la réintégration dans le ministère d'origine sera effective. Une réflexion est en cours pour trouver une solution avec le MEN à l'issue des 4 mois.

Santiago du Chili

La FSU affirme que, dans cette situation très tendue et malgré les nombreuses alertes, il est très **inquiétant que la CHSCT locale ne soit toujours pas installée**. Il s'agit là d'un outil indispensable à la prévention et à la résolution de crises, tout comme le guide AEFE de prévention de gestion des conflits. D'autre part, le refus du supérieur hiérarchique d'organiser un **entretien de médiation** avec les personnels détachés concernés est inacceptable.

Le chef de secteur répond que la CHSCT va enfin être mise en place à Santiago... La Directrice générale précise qu'elle va se pencher sur la question de l'entretien de médiation pour y donner une suite favorable.

Pointe Noire

La Directrice générale prend note que les représentant-es du personnel demandent la **mise à jour des certificats d'exposition** suite à la publication des résultats des dernières analyses.

Lycée de Tananarive

Un **protocole accident** sera présenté lors de la CHSCT du mois de novembre. Un bilan a aussi été réalisé afin d'actualiser les compétences des enseignants d'EPS dans les domaines du secourisme et du sauvetage aquatique.

La directrice de la DEOF présente par ailleurs **l'enquête EPS** qui a été lancée dans le réseau. Elle sera une base d'information très importante. Seuls 30% des établissements ont pour l'instant remonté leurs résultats. Lors du Groupe de Travail EPS qui s'est tenu le 5 octobre dernier, il a été acté d'écrire un protocole type "soins et les urgences en EPS" qui devra être simple dans sa présentation (1 fiche recto-verso). Il laissera une certaine souplesse afin de l'adapter aux contextes de chaque établissement.

Barcelone

Suite au questionnement de la FSU, le chef de secteur n'est pas en mesure de nous donner le détail des **formations mises en place** dans l'établissement suite aux agressions sexuelles commises en 2022/2023. Une collaboration au long cours avec une association catalane de lutte contre le harcèlement scolaire est visiblement mise en place et d'autres actions de formation et de sensibilisation seront organisées... La FSU salue par ailleurs la convocation en urgence de la CHSCT de l'établissement pour faire un point sur la sécurité de l'établissement suite à deux intrusions récentes.

Suite de la visite CHSCT des locaux nantais

Réponse de l'Agence : de nombreux travaux et une nouvelle distribution des espaces ont eu lieu sur les deux sites pour accueillir les nouveaux personnels à Paris (+18) et à Nantes (+7). Concernant les changements de moquette, tous les bureaux nouvellement créés passent en linoléum sur Nantes. L'isolation phonique évoquée lors de la précédente F3SCT, a fait l'objet de tests. Les plaques de liège posées sur les parois n'ont pas donné un résultat satisfaisant, le bruit passant principalement par le faux-plafond que nous ne pouvons modifier. Concernant l'installation de douches (1H et 1F), les travaux semblent techniquement réalisables, sous réserve de condamner un groupe sanitaire « WC homme/WC femme ». Pour autant, ces travaux ne sont pas prioritaires au regard d'autres demandes formulées. Il est envisagé d'autres améliorations telles que l'éclairage des bureaux et la sécurisation des moyens d'entrée dans les locaux.

La FSU souhaite être destinataire des résultats des **tests réalisés sur l'isolation phonique et de l'étude faite sur les faux plafonds**. Elle pointe par ailleurs l'incohérence de l'Agence face à son refus de réaliser des **douches à Nantes** pour ses personnels. En effet, d'un côté l'Agence souhaite sensibiliser les agents à une pratique physique quotidienne et à l'utilisation de moyens de mobilité douce de type vélo, et de l'autre elle refuse la mise à disposition d'un moyen de se doucher !

Secourisme

Réponse de l'Agence : De nombreuses zones sont dépourvues de matériels et de supports pédagogiques. L'agence a donc soutenu cet investissement au profit des 16 zones, en lien avec les IRF et les référents de zone secourisme. S'agissant des supports pédagogiques en question, la dotation concerne des coffrets de simulations de blessures, des coupes de tête, des défibrillateurs de formation, des mallettes Apprendre à Porter Secours pour les Cycle 1 Cycle 2 et Cycle 3, des memory board, des kakemonos présentant le programme PSC1 et la prévention des menaces majeures, des clés USB avec des contenus pour les formateurs, des totems pédagogiques interactifs sur les premiers secours, des aimants magnétiques et des aimants cartonnés sur le programme PSC, des livrets et des jeux adaptés pour le 1er degré. Par ailleurs, les services centraux poursuivent le travail sur la rédaction d'un modèle de lettre de mission concernant l'animation de formations secourisme à l'échelle zone en s'appuyant sur l'expertise des services de la DRH et du chargé de mission Prévention et Secourisme qui vient de prendre ses fonctions.

La réponse de l'Agence concernant les dépenses n'apporte rien de plus, il s'agit d'une liste de matériel pédagogique mais pas de chiffrage précis. Beaucoup de questions restent sans réponse à l'issue de cette instance. Rien n'est dit sur la **lettre de mission** ni sur la **dérogation permettant de continuer à rémunérer les formateurs en HSE** en attendant la tenue du groupe de travail repoussé en 2024. Ce dernier point en particulier est crucial car il concerne des centaines d'heures de formation qui ne seront pas assurées. La FSU rappelle l'importance du dossier secourisme, surtout dans le contexte actuel d'élévation du niveau de risque attentat.

La secrétaire générale répond qu'elle va se rapprocher du DRH pour échanger sur la question de la dérogation et indique qu'un groupe de travail est prévu début 2024.

Sobriété énergétique

Réponse de l'Agence : Une réflexion sur un plan de sobriété environnementale de l'Agence sera engagée prochainement. Un bilan carbone pourra être mené dans le cadre de cette réflexion. Pour autant, certains objectifs environnementaux sont d'ores et déjà fixés, en particulier en matière de commande publique ou en matière de stratégie immobilière. Concernant la dernière demande, la DRH ne peut établir un bilan annuel des missions par service cette année, du fait d'un changement de prestataire de voyages dans l'urgence en cours de celle-ci.

La FSU constate que les membres de l'instance ne sont ni consultés ni impliqués. En particulier concernant le bilan des voyages, l'Agence botte en touche en prétextant le changement de

prestataire. La FSU demande **comment l'Agence compte limiter son impact carbone lié aux déplacements** en Centrale comme dans le réseau.

Mise en place du passeport de prévention

Le nouveau chef des affaires générales précise que ce passeport devrait être accessible pour l'employeur en 2024. La FSU demande un groupe de travail à ce sujet, notamment pour préciser le périmètre de ce passeport.

Plan d'action climat scolaire

La FSU rappelle que la question du climat scolaire est intrinsèquement liée à celle du **bien être des personnels**. Beaucoup de protocoles ont été mis en place localement comme le dispositif phare du MENJ, qui a servi de base à ce plan d'action et qui répond à un besoin de cohérence. Il est à noter que le critère "bien être des élèves " fera partie des points examinés lors des demandes d'homologation.

Bilan de la tenue des CHSCT locales

Un questionnaire a été diffusé aux établissements en gestion directe et conventionnés (hors Mlf) via Orion. Il a été accessible pendant presque un mois. Après plusieurs relances, 78% seulement des établissements interrogés ont complété l'enquête contre 82% en 21-22...

	Fréquence CHSCT 22-23	Fréquence CHSCS 22-23	Fréquence réunions fusionnées 22-23
Jamais	18%	26%	56%
1 fois	40%	37%	23%
2 fois	20%	22%	10%
3 fois	12%	10%	6%
4 fois et plus	10%	6%	5%

La FSU est intervenue pour faire plusieurs remarques.

Sur le fond:

- Moins de 80% des établissements ont répondu à l'enquête malgré les relances. C'est un vrai problème ! Cela signifie qu'en réalité nous ne disposons que d'**informations partielles sur un sujet qui devrait être une priorité absolue**. La FSU demande à l'Agence ce qu'elle compte faire pour obtenir les informations des 22% d'établissements qui n'ont pas répondu car, pour la FSU, il est inquiétant de constater que certains chef-fes d'établissement ne respectent pas les commandes directes de l'Agence.
- Même si on note une amélioration du recours à la CHSCT localement, du chemin reste à parcourir puisque 58% des établissements répondant ne se conforment pas aux textes réglementaires. **La FSU insiste sur le fait qu'il s'agit ici d'une obligation et non d'une consigne !** Pour la FSU, cela relève d'une **défaillance de gouvernance** et ce bilan doit déboucher sur un plan d'action afin de réduire significativement le nombre d'établissements situés hors cadre réglementaire.
- La FSU rappelle que **les CHSCT et les CHSCS ne peuvent en aucun cas être fusionnées**, comme cela est malheureusement indiqué dans le tableau ! Les prérogatives de ces instances sont différentes ainsi que les représentants qui y siègent. Les sujets concernant les personnels ne peuvent être traités devant les élèves et les parents.

Sur la forme:

- Le tableau présenté ne possède pas les mêmes entrées que le dernier bilan effectué en juin 2021. Les résultats sont de ce fait difficilement comparables et il est très difficile voire impossible de dégager des évolutions nettes. La FSU demande la transmission des données par type d'établissement et par zone.

La Directrice Générale acquiesce et déclare que **le caractère obligatoire de cette instance sera rappelé** aux chef-fes d'établissement, et que CHSCT et CHSCS peuvent se suivre pour des raisons d'organisation mais ne peuvent pas fusionner en une instance commune.

A la demande de la FSU, les chef-fes d'établissements n'ayant pas répondu à l'enquête seront de nouveau interrogés.

Bilan PAPERIPACT 2022-2023

La FSU accueille positivement ce bilan du Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail : il s'agit d'un plan d'action qui permet de suivre ce que l'Agence met en place pour améliorer les points de vigilance mis en évidence dans le DUERP (**document unique d'évaluation des risques professionnels**) et lors de visites de site. Pour la FSU, il est l'occasion de rappeler ici que le **DUERP doit servir de base au papripact**. Malheureusement, à l'heure actuelle, le DUERP n'est pas suffisamment mis à jour, certainement par manque de temps des assistants et assistantes de prévention (AP) et de l'ISST. La situation ne va d'ailleurs pas s'améliorer avec l'absence d'AP sur le site parisien depuis plusieurs semaines. Pour le prochain plan d'action, l'Agence devra repartir de l'existant en le complétant avec les propositions des groupes de co-construction qui sont organisés dans le cadre de l'audit RPS.

Visite de la formation spécialisée sur les sites de Nantes et Paris

Les organisations syndicales ont présenté deux délibérations concernant les visites de la formation spécialisée sur les sites de Nantes et de Paris. Elles consistent en un suivi des visites précédentes dans le **but d'améliorer les conditions de travail de chacun-e**. La date du 14 décembre est proposée pour le site de Paris, une date (vers mars-avril) sera définie ultérieurement pour le site de Nantes. Il est aussi demandé qu'une experte en TMS soit présente lors de la visite du site de Paris, ce qui n'avait pas été le cas lors de la visite précédente. Des temps d'entretiens collectifs et individuels seront organisés lors de ces visites.

Vote à l'unanimité pour les deux délibérations.

Heures de délégations pour les membres du CSA et de la F3SCT

La FSU conteste à nouveau la lecture erronée de l'AEFE de l'arrêté du 15 juin 2022 fixant le contingent annuel d'autorisations d'absence des membres des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la fonction publique de l'Etat. En effet, du fait du nombre d'agents, de l'éloignement des services centraux, et de la présence des établissements dans quelque 138 pays, c'est l'article 2 qui s'applique et non le 1 ! Aussi, les membres de l'instance doivent bénéficier de 20 jours d'absence et le secrétaire de 25 jours. La FSU souhaite par ailleurs que l'Agence rédige une note pour clarifier les conditions et modalités d'utilisation de ces heures de délégation.

Utilisation du droit d'alerte pour faits de harcèlement

Du fait de l'utilisation du droit d'alerte d'un membre de la F3SCT auprès de la Directrice générale, une enquête est actuellement en cours. Un point d'étape sur la procédure est fait en instance. La FSU est longuement revenue sur les irrégularités constatées depuis le début de la procédure et sur le manque de protection apportée aux victimes par l'AEFE. **La FSU a mis en garde l'employeur public dont la responsabilité pourrait être engagée si l'affaire venait à se retrouver devant les tribunaux.** La priorité doit donc être de garantir rapidement une protection indéfectible pour nos collègues.

Compte rendu rédigé par
Emmanuelle BAGLIN, Anthony DELTOUR, Alessandra DIAKHATE,
Patrick SOLDAT, Clémence CHAUDIN, Nadia KILANI, Bruno RIBARD,
Arthur HAUSHALTER, Irène SANCHEZ et Nicole TAGER



